

MAIRIE DE BOUSSENS
31360
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
01/03/2023

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Délibération du Conseil
Municipal

D.C.M : N° 3-7

Objet : Equipement
du cabinet médical

L'an deux mille vingt-trois et le neuf mars à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de **Monsieur SANS Christian**, Maire.

Présents : M. SANS, Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, M. AMOUROUX, Mme DALLA-ZANNA, Mme GRANGE (proc.), MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA

Absent excusé :
M. EVIN (proc. Mme GRANGE)

Mme DALLA-ZANNA a été élue Secrétaire

Ouverture de la séance à 19h35

Monsieur le Maire rappelle qu'après la disparition du Docteur Panaïtiu en octobre 2020, le Conseil Municipal a décidé d'engager une action pour la recherche d'un nouveau médecin.

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite de cette action, le docteur Mélodia Padilla Rodriguez a été installée à la maison de santé communale.

Monsieur le Maire ajoute que l'installation de ce nouveau médecin nécessite le remplacement des équipements du cabinet qu'elle occupe, qui seront propriété de la commune.

Monsieur le Maire présente les devis des matériels nécessaires :

- L'appareil qui permet de mesurer le rythme cardiaque pour un montant HT de 1 575,00 € fourni par Eolys, 2 chemin du Vieux Moulin 69160 TASSIN-LA-DEMI-LUNE ;
- Le logiciel du poste de travail pour la gestion des patients, pour un montant de 2 160 € fourni par KHEPRI, 28 rue Théron de Montaugé 31200 TOULOUSE. Il ajoute que l'abonnement mensuel pour le suivi de cet équipement sera réglé par le Dr Padilla.

OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité des membres présents de :

- Remplacer les équipements du cabinet occupé par le docteur Mélodia Padilla Rodriguez, qui seront propriétés de la commune ;
- Valider les devis des matériels nécessaires :
 - L'appareil qui permet de mesurer le rythme cardiaque pour un montant HT de 1 575,00 € fourni par Eolys : 2 chemin du Vieux Moulin 69160 TASSIN-LA-DEMI-LUNE.
 - Le logiciel du poste de travail pour la gestion des patients, pour un montant HT de 2 160,00 € fourni par KHEPRI, 28 rue Théron de Montaugé 31200 TOULOUSE, sachant que l'abonnement mensuel pour le suivi de cet équipement sera réglé par le Dr Padilla.
- D'inscrire la dépense sur le budget communal 2023 compte 21.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Affiché le 14 mars 2023

Pour extrait conforme

En Mairie, le 13 mars 2023

Le Maire,

Christian SANS

